



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME “ITEKA”

*Agréée par l’Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l’ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*

RAPPORT DE LA LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA » SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI AU COURS DU MOIS DE DECEMBRE 2025



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwigera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2025, au moins 851 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 767 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La Ligue Iteka:

- ♦ « Est membre de l’Union Interafricaine des Droits de l’Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l’Homme (FIDH),
- ♦ a le statut d’observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l’ECOSOC.
- ♦ est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

TABLE DES MATIERES

0. BREVE PRESENTATION DU RAPPORT	1
I. CONTEXTE	2
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	2
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	3
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	4
I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE	5
I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE	6
I.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	7
II.1. DROIT À LA VIE	8
II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE	8
II.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET /OU PORTÉES DISPARUES	9
II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET /OU MENTALE	10
II.2.1 TORTURE, PEINES ET AUTRES TRAITEMENTS CRUELS INHUMAINS OU DÉGRADANTS	10
II.2.2. VSBGs/VIOLS	11
II.3. DROIT A LA LIBERTE	12
II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	12
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	14
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	14
III.2. DROIT À L'ÉDUCATION	15
III.3. DROIT À LA SANTÉ	16
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGNU	: Assemblée Générale des Nations Unies
BRARUDI	: Brasserie et Limonneries du Burundi
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des droits de l'Homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DESC	: Droits Économiques, Sociaux et Culturels
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
PNB	: Police Nationale de Burundi
FDLR	: Front démocratique de Libération du Rwanda
ISABU	: Institut et Science Agronomique du Burundi
OBPE	: Observatoire Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBGs	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
UPRONA	: Union pour le Progrès National

0. BREVE PRESENTATION DU RAPPORT

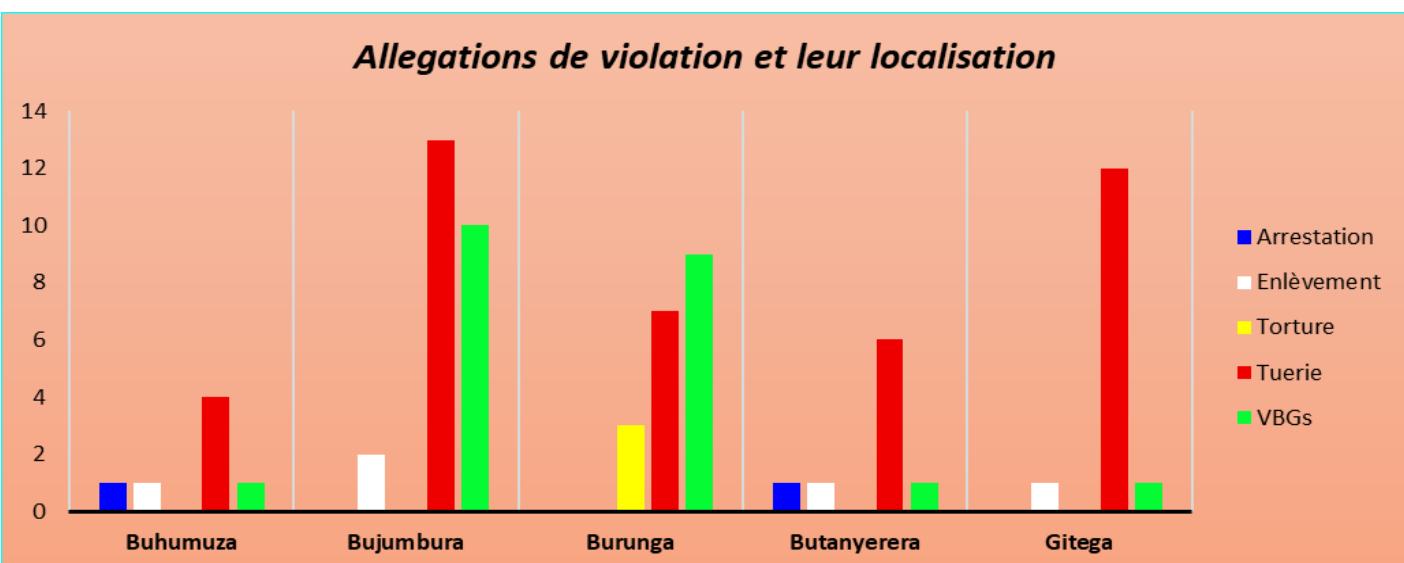
Ce rapport mensuel de décembre 2025 résulte d'un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du numéro 503 à 507. Ce rapport traite le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, gouvernance, humanitaire et environnemental ayant marqué cette période. Il revient aussi sur les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et des recommandations.

Ainsi, la situation des droits civils et politiques pour cette période couverte par ce rapport a été illustrée comme suit : 42 personnes ont été tuées dont 35 cadavres retrouvés, 3 personnes torturées, 5 personnes enlevées, 22 personnes ont été victimes de VBGs dont 21 sont des filles violées toutes de moins de 18 ans et 2 personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement.

Des Imbonerakure, des policiers, des agents administratifs et des agents du SNR et les militaires sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains et meurtres.

0.1. Cartographie des violations relevées et leurs présumés auteurs

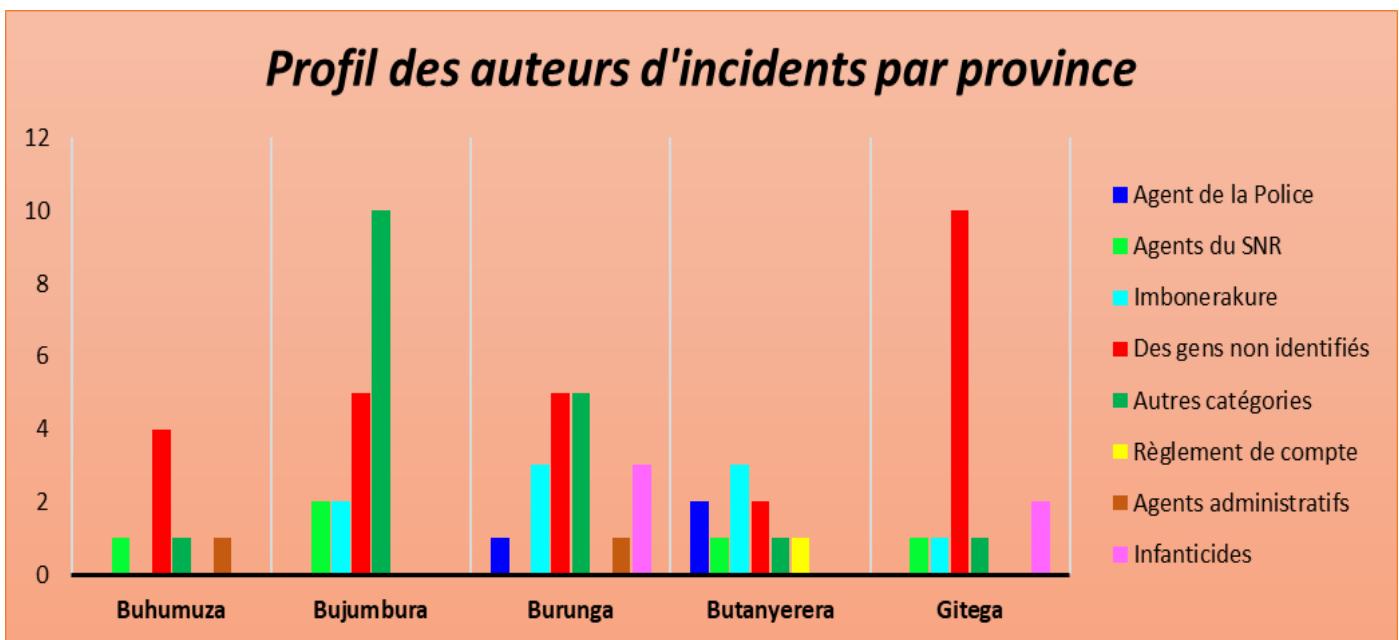
Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observés au Burundi durant le mois de Décembre 2025



Le graphique ci haut illustre les 5 catégories de violations dans les 5 différentes provinces du pays dont Bujumbura a connu plus d'allégations de violations de droits de l'homme avec 25 cas suivi de Burunga avec 19 cas et Gitega avec 14 cas, Butanyerera vient en 4^{ème} position avec 9 cas et enfin Buhumuza avec 7 cas.

Ainsi, au cours de ce mois de décembre 2025 couvert par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié 74 victimes d'allégations de violations de droits civils et politiques sur l'ensemble du territoire national. Ces allégations de violations de droits de l'homme se répartissent principalement comme suit : 42 personnes tuées, 5 personnes enlevées, 22 personnes victimes de VBG, 3 personnes torturées et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Figure 2 : Graphique illustrant des principaux auteurs présumés d'allégations des violations des droits civils et politiques observés au Burundi durant le mois de Décembre 2025



Selon le graphique, sur tous les cas de violations répertoriés au cours de ce mois de décembre 2025, les cas perpétrés par des gens non identifiés s'illustrent plus élevés avec 26 cas suivis, commis par une catégorie "autres", notamment aux particuliers dont les commerçants, violences domestiques incluant les VBGs avec 18 cas, 9 cas commis par des Imbonerakure, 5 cas par des agents du SNR, 3 par la police, des Administratifs avec 2 cas et 1 cas de règlement de compte. Signalons que parmi les allégations se figurent 5 cas d'infanticides.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le mois de décembre 2025 a été marqué par des événements significatifs dans le paysage politique burundais. Au cœur de cela, le Président Evariste Ndayishimiye a pris part à un sommet à Washington visant à signer des accords de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, un moment crucial orchestré par le Président américain Donald Trump. Cette cérémonie, qui s'est tenue le 4 décembre, a offert au Président Ndayishimiye l'occasion d'échanger avec son homologue congolais, Félix Tshisekedi, face aux défis de la sécurité et de la stabilité régionale.

Les deux leaders ont clairement réaffirmé leur engagement pour la paix, tandis que les Accords de Washington, comprenant une déclaration de principes et un cadre économique, avaient pour but d'apaiser des tensions sécuritaires entre les deux nations. Paul Kagame, le Président rwandais, a salué ces accords comme une "feuille de route inestimable", et Félix Tshisekedi a souligné leur portée historique.

Le début du mois a aussi été marqué par une conférence de presse, organisée le 1er décembre par le Bureau du Président, où Ndayishimiye a abordé divers sujets politiques. Pourtant, les journalistes présents ont remarqué l'absence de discussions sur des problèmes cruciaux tels que le manque de devises, de carburant ou même les coupures d'électricité et d'eau. Il est apparu que cette conférence était une nouvelle occasion pour le Président d'éviter des préoccupations publiques sérieuses, comme celles des droits de l'homme, face à la population.

Les habitants de Nyabihanga, dans la province de Gitega, ont fait entendre leurs voix en se plaignant des intimidations subies de la part des autorités locales et du parti au pouvoir,

le CNDD-FDD. Ils dénoncent une participation forcée à diverses activités, les empêchant ainsi de subvenir à leurs besoins quotidiens. De nombreux témoignages font état d'un épuisement généré par ces obligations, illustrées par un emploi du temps où plusieurs jours sont dédiés à des tâches imposées par le parti.

Dans un même temps, à Muyinga, Denise Ndaruhékere, la gouverneure de la province de Buhumuza, a lancé une collecte de fonds pour la construction d'un nouveau bâtiment provincial. Cette initiative a suscité des inquiétudes, puisque des chefs de services intimidants ont menacé les citoyens de sanctions sévères s'ils ne contribuaient pas, plaçant chacun sous un barème strict et inégal.

La démission de Réverien Ndikuriyo au sénat, le Secrétaire Général du CNDD-FDD, a également retenu l'attention. Ce départ, annoncé le 10 décembre, serait lié à des stratégies liées aux élections présidentielles de 2027, ajoutant un autre niveau de complexité à la dynamique politique actuelle.

Les déplacés de la guerre de 1993 vivant à Bugendana ont fait face à une menace persistante d'expulsion due à un projet d'aéroport. Ce lieu, riche en mémoire historique à cause des massacres de 1996, est désormais sous pression avec des experts s'activant sur le terrain. Une réunion concernant ce projet a eu lieu, où les autorités ont tenté de rassurer les habitants. Cependant, la crainte de voir les restes des victimes sans justice a menacé de raviver des blessures anciennes.

Le 17 décembre 2025, l'ambassadeur burundais en Belgique a pris la parole devant le Parlement européen, dénonçant le soutien présumé du Rwanda aux rébellions congolaises, tout en mettant en avant une crise humanitaire croissante. Ce discours se déroulait dans un contexte complexe, alors que l'Union européenne maintenait des sanctions contre le Burundi pour des violations des droits de l'homme.

Enfin, le 19 décembre 2025, lors d'une cérémonie traditionnelle, le Président Ndayishimiye a proféré des accusations graves à l'encontre du Rwanda, qualifiant ce pays de "mauvais voisin" et prévenant de potentielles menaces. Cette atmosphère de tension a conduit à des appels pour privilégier la diplomatie et la paix plutôt que des conflits armés, une perspective qui a suscité diverses opinions parmi les observateurs.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Au mois de décembre 2025, la situation sécuritaire au Burundi s'est révélée complexe, marquée par une série d'incidents troublants. Le 2 décembre, un corps sans vie a été découvert dans la commune de Kirundo, province de Butanyerera, suscitant des inquiétudes au sein de la population. Sur la colline Kiri, des coups de feu ont été entendus autour du lac Cohoha, un point de contact entre le Burundi et le Rwanda. Deux jours plus tard, des pêcheurs rwandais ont été directement concernés, l'un d'entre eux ayant été tué après une altercation qui aurait débordé sur la frontière. Ce fait tragique a été confirmé par un chef local, qui a élucidé que la confrontation était une conséquence de tensions préexistantes.

Déjà dans un climat tendu, une autre situation a vu le jour le 1er décembre 2025, lorsqu'une enseignante, Yvette Nduwimana, a été agressée à l'école fondamentale Rutumo 2, à Rumonge. Elle a été battue par un parent d'un élève et son frère, suite à une méprise où ils croyaient qu'elle était responsable de la blessure de leur enfant, ce qui ne fut qu'une tragique coïncidence. L'incident s'est produit alors qu'elle avait eu la mission d'accompagner l'élève blessé vers un centre de santé, faisant de ce moment un véritable calvaire pour l'enseignante, qui finit par se retrouver hospitalisée. Ce drame a fait écho aux lamentations du directeur de l'école, déplorant le manque de respect dont bénéficient les éducateurs.

Dans une autre commune, Gitega, la violence a également frappé le 5 décembre, lorsqu'une enseignante, Jeanne Suavis Hakizimana, a été agressée par des élèves lors de sa supervision d'un examen. Les témoignages indiquent que le harcèlement n'est qu'une facette des tensions qui imprégnait le milieu scolaire, un environnement devenu de plus en plus hostile pour ceux qui ont choisi d'éduquer la jeunesse. Plus largement, le climat était terni par des affrontements aux frontières avec la République démocratique du Congo. Depuis le 2 décembre, les combats entre le mouvement M23 et les FARDC ont suscité une tension palpable dans les environs de la rivière Rusizi. Les résidents des collines ont exprimé la peur qui les étreint, exacerbée par des bruits d'explosions de plus en plus proches. La terreur s'est intensifiée lorsque des familles ont tenté de fuir les combats, se voyant refoulées par des soldats burundais gardant la frontière.

L'inquiétante atmosphère a atteint son paroxysme avec une explosion sur la colline Mparambo qui a blessé des enfants au milieu des tensions qui régnait, mettant les habitants dans une inquiétude sans cesse croissante. Pendant ce temps, à Bujumbura, la situation ne semblait guère meilleure, où la coalition armée FARDC-FDNB était engagée dans des rencontres militaires permanentes.

Alors que la répression des corps de sécurité se faisait sentir à Kirundo avec des rondes nocturnes imposées aux jeunes, la crainte d'une montée de violence prévalait. Dans ce contexte de désespoir et les échos des délibérations politiques sur la confiance et la sécurité ne parvenaient pas à apaiser les âmes, qui se tourmentaient jusqu'à l'aube de la nouvelle année.

Ainsi se déroulait ce mois de décembre au Burundi, teinté de violence, d'incertitude et de désespoir, des épiphénomènes d'une crise plus profonde qui menaçait d'exploser à tout moment.

I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

En décembre 2025, le paysage judiciaire du Burundi a été marqué par des événements importants. Trois magistrats, Léonard Nizigiyimana, Antoine Ngendakumana et Irène Mukeshimana, ont sollicité leur réintégration au tribunal de Bururi après avoir été incarcérés depuis le 16 août 2023 pour avoir libéré temporairement des détenus accusés d'assassinat. Après un procès chargé, ils ont été libérés le 22 octobre 2024. Cependant, malgré des demandes répétées au ministre de la justice, leur réintégration n'a pas eu lieu, et ils vivent dans une précarité financière.

Le 2 décembre 2025, le Tribunal de Cibitoke a condamné Jean Bosco Bukuru, enseignant, à trois ans de prison pour tentative de viol sur une élève. Ce procès a attiré l'attention, avec un mélange de réactions. Bukuru a aussi eu des frais de procédure, tandis que ses complices ont reçu des peines variées. Des observateurs ont critiqué la clémence de la sanction et ont demandé des peines renforcées pour garantir la sécurité des élèves.

Dans la commune de Gitega, une initiative d'écoute des préoccupations de la population par les tribunaux a été lancée. Le président de la Cour Suprême, Gamaliel Nkurunziza, a insisté sur la nécessité de réduire les trajets vers les tribunaux pour améliorer la justice. À Ngozi, la journaliste Sandra Muhoza fait face à une peine de 12 ans pour des accusations liées à des échanges sur WhatsApp, ce qui a suscité l'indignation parmi les défenseurs des droits humains.

Enfin, sept personnes de Bururi, qui avaient gagné leur procès en appel le 4 juillet 2024, sont toujours emprisonnées illégalement. Leur situation a provoqué des inquiétudes parmi leurs familles, qui appellent à une aide internationale pour leur libération.

1.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Au mois de décembre 2025, la gouvernance au Burundi a été marquée par plusieurs événements notables. Dans la commune de Ruyigi, province de Buhumuza, un communiqué émis par la direction du Lycée Light and Life de Butezi le 1er décembre 2025 a révélé qu'une cotisation mensuelle pour le parti CNDD-FDD serait bientôt obligatoire pour l'ensemble du personnel. À partir de novembre 2025, chaque employé devra verser une contribution conformément à une directive émanant du responsable communal de l'éducation. Les montants à payer dépendent des postes occupés : le directeur devra s'acquitter de 10 000 fbu, tandis que les préfets des études, de discipline et l'économie verseront chacun 5 000 fbu. Les secrétaires, bibliothécaires et enseignants paieront 2 000 fbu, et les plantons, veilleurs et cuisiniers, 1 000 fbu. Tous, qu'ils soient membres du CNDD-FDD ou non, doivent se plier à cette exigence pour éviter d'être perçus comme des opposants.

Parallèlement, la population faisait entendre son mécontentement face à une pénurie d'intrants agricoles, notamment d'engrais chimiques. Au début de décembre 2025, la police a intercepté une cargaison d'urée, un engrais vital pour les cultures, transportée vers Gitega, la capitale politique du pays. Estimée à environ une tonne et chargée dans des véhicules probbox, cette marchandise appartenait à Monsieur Ngendandumwe Onésime, administrateur de la commune de Butaganzwa. Il a été rapporté que cette cargaison avait été remise à lui par la police. Pour donner un aperçu des prix, un sac de 25 kg d'urée coûte normalement 30 000 fbu à FOMI, alors qu'au marché noir, le prix d'un kilogramme peut atteindre 5 000 fbu. Les agriculteurs, déplorant l'absence d'engrais, gardent précieusement leurs reçus comme preuve de paiement, alors que les stocks sont vides et que les prix sur le marché clandestin s'envolent. Ils demandent instamment à l'administration, en particulier au ministère concerné, d'intervenir.

Dans la province de Burunga, la situation n'est guère plus enviable. Les agents administratifs et les élus font face à des problèmes financiers sévères, compromettant leur capacité à gérer efficacement la localité. Beaucoup n'ont pas été payés depuis des mois, voire depuis le début de leur carrière. Les chefs de collines, également, se trouvent dans une position précaire, n'ayant pas perçu de salaire depuis août, ce qui plonge de nombreuses familles dans une pauvreté extrême. Les conseillers collinaires, pour beaucoup, ont cessé de participer aux réunions, incapables de supporter les frais de transport. Le moral est au plus bas, et un climat de peur est palpable, alimenté par des rumeurs de suspensions potentielles sur les réseaux sociaux.

Les salaires, lorsqu'ils sont versés, restent dérisoires, oscillant entre 25 000 et 40 000 fbu par mois pour les chefs de collines et seulement 10 000 fbu pour les conseillers, une rémunération jugée humiliante par ces élus, qui constatent qu'un ouvrier agricole peut gagner autant en une seule journée. Ce sentiment d'exploitation et de menace ne touche pas seulement des individus, mais menace la gestion toute entière d'une administration déjà affaiblie. Ainsi, les agents de zones, les chefs de collines et les conseillers de Burunga lancent un appel urgent pour le paiement de leurs salaires, la clarification de leur statut et une augmentation de leurs revenus, avertissant que, sans réponse, le bon fonctionnement de l'administration locale serait gravement compromis.

I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE

Les conséquences de la crise en République Démocratique du Congo devenaient de plus en plus préoccupantes au Burundi, surtout en décembre dernier, une période marquée par des événements extraordinaire. L'arrivée inattendue de réfugiés congolais a aggravé une situation humanitaire déjà critique. Depuis décembre 2025, plus de 100 000 personnes ont fui leur pays en quête de sécurité, avec un grand nombre qui s'est installé dans les communes de Ruyigi, Musongati, Cibitoke et Rumonge. Le camp de Busuma, dans la commune de Ruyigi, accueillait environ 70 000 réfugiés, principalement des femmes et des enfants, bien au-delà de sa capacité. Les conditions de vie y étaient très difficiles, avec un manque de nourriture, d'eau potable, de soins médicaux et d'abris convenables. Malgré leur voyage difficile, ces réfugiés risquaient de contracter des maladies comme le choléra et la variole du singe à cause d'installations sanitaires inadaptées.

Les récits de ces réfugiés, fuyant les conflits entre le mouvement M23 et l'armée congolaise, étaient pleins de peur et d'angoisse. Même si certaines zones n'avaient pas connu de violences jusqu'ici, la chute de la ville d'Uvira avait créé un climat de panique. À leur arrivée, ces personnes devaient se construire des abris de fortune dans des endroits improvisés, comme à Magara et au port commercial de Rumonge. Les conditions restaient désastreuses, avec un manque d'eau, de nourriture et de médicaments. Les femmes et les enfants dormaient au sol, sans abri contre les intempéries. En réponse à cette crise, les forces de l'ordre étaient présentes pour empêcher les réfugiés de s'intégrer aux communautés locales. Sachant que les structures d'accueil étaient largement dépassées, les autorités avaient lancé un appel à l'aide humanitaire. À Muhuta, elles ont demandé aux habitants de ne pas recevoir de réfugiés, avec des sanctions à la clé. On leur a aussi demandé de respecter les normes d'hygiène pour éviter la propagation du choléra.

Parallèlement, une ambiance de peur régnait à Kirundo, où une réunion discrète discutait de la nécessité de sécuriser la frontière avec le Rwanda, perçue comme une menace. De plus, un nombre inquiétant de combattants congolais était reporté à Bukinanyana, augmentant les inquiétudes des résidents. Dans la région de Mwaro, des groupes armés, peut-être liés à des forces congolaises, apparaissaient, accroissant la méfiance des habitants vis-à-vis d'une instabilité potentielle.

Dans ce contexte troublé, la situation des droits de l'homme au Burundi se détériorait, aggravée par la guerre dans le Sud-Kivu et les expulsions de Burundais en Tanzanie. Des milliers de Congolais traversaient la frontière avec un profond désespoir. Malgré l'arrivée de l'aide, la réalité sur le terrain demeurait tragique, marquée par une hausse des épidémies de choléra et un accès insuffisant aux soins. Les migrants, souvent négligés et vivant dans des conditions très pauvres, souffraient d'une assistance inadaptée à leurs énormes besoins. Les histoires de ceux qui cherchaient à retourner chez eux, désireux de fuir les conditions difficiles des camps de transit, faisaient état d'une lutte désespérée pour survivre, souvent en danger. Les interpellations de réfugiés par la police et leur réticence à accepter des transferts suscitaient des inquiétudes sur leurs droits fondamentaux. Dans ce tumulte, un urgent appel était lancé pour que les autorités burundaises et les partenaires humanitaires renforcent leur soutien afin de protéger la dignité et la vie des réfugiés en détresse, tout en garantissant leur droit à un retour sûr et volontaire dans leur pays.

Néanmoins, des organisations comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), CROIX ROUGE, CARITAS et TPO étaient présentes pour offrir une aide d'urgence face à cette situation critique. Pour réduire les tensions dans les camps, le gouvernement burundais avait désigné un nouveau site à Bweru et mettait en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de vie, notamment par la distribution de tentes, de toilettes et de réservoirs d'eau.

I.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le mois dernier, le Burundi a subi des événements tragiques, notamment une sécheresse sévère qui a frappé la commune de Kirundo, dans la province de Butanyerera. Selon les informations fournies à Ligue Iteka, depuis novembre 2025, les pluies se sont raréfiées, entraînant des difficultés majeures pour les agriculteurs dont les récoltes ont été compromises, menant à la famine. Beaucoup ont tenté de retrouver des documents de voyage pour se rendre en Tanzanie afin d'aider leurs familles. Les témoignages des habitants indiquent une récolte insignifiante, augmentant les risques de vol dans les foyers et les champs. En l'absence d'aide, la situation pourrait se détériorer, provoquant meurtres et malnutrition. La province de Gitega a également été touchée par cette sécheresse. Les agriculteurs, qui ont préparé leurs champs en espérant de la pluie, ont vu leurs cultures de haricots causer une grande indignation, alors qu'ils manquent d'engrais chimiques, appelant à une aide gouvernementale et à des systèmes d'irrigation modernes.

Dans la nuit du 29 au 30 décembre, la commune de Muramvya a subi des dégâts importants causés par des pluies torrentielles et des vents violents. Des plantations de maïs ont été dévastées et douze maisons détruites, tandis que six poteaux électriques se sont effondrés, plongeant la région dans l'obscurité. Bien qu'aucune vie n'ait été perdue, les victimes demandent une aide urgente. Le 27 décembre, d'autres tragédies ont touché Bubanza et Muramba, entraînant la perte de vies et des dégâts matériels considérables. Un jeune de 15 ans est mort noyé, tandis que trois autres ont été blessés, dont un par la foudre. Plus de 359 maisons, y compris trois écoles, ont été détruites. Les populations ont été contraintes d'agir rapidement pour tenter de réparer les dégâts. Un appel à la solidarité a été lancé, alors que les autorités promettent une intervention rapide pour la réhabilitation des infrastructures.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

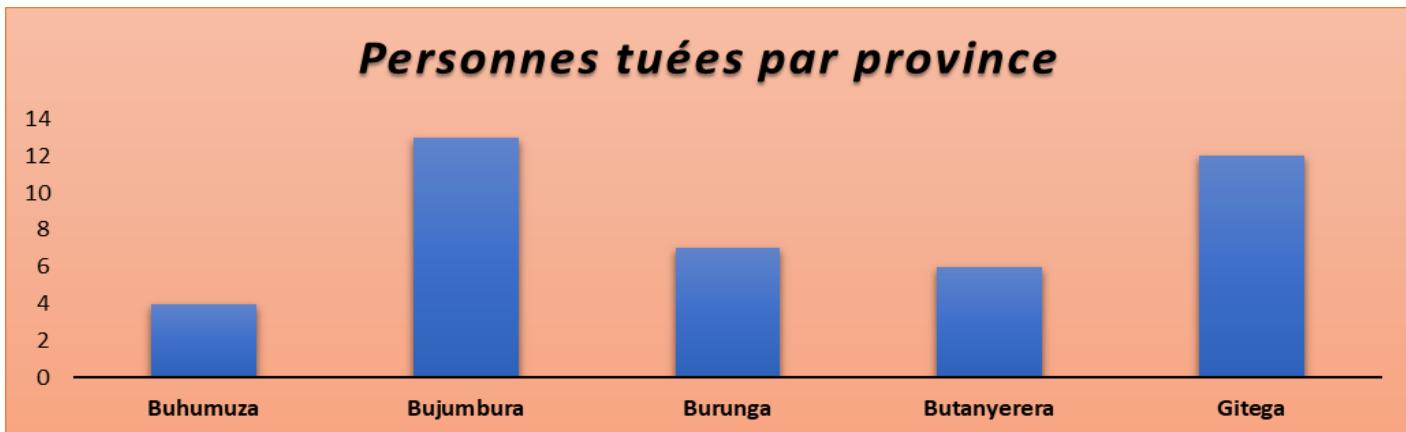
Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE

Au cours de la période de ce rapport, un total de 42 cas d'homicides volontaires ont été recensés par la Ligue Iteka sur l'ensemble du territoire, parmi les victimes 38 sont des hommes et 4 sont des femmes.

Respectivement les provinces les plus touchées sont Bujumbura avec 13 victimes, Gitega avec 12 victimes et Burunga avec 7 victimes. Butanyerera 6 victimes et Buhumuza suit avec 4 victimes.



Ex1 : Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2025, indique qu'en date du 9 décembre 2025, un certain Bucumi Léonidas originaire de la colline ruhande zone Nyabihigo en commune Kayanza de la province Butanyerera a été tué par un jeune imbonerakure du nom de Bienvenu.

Des informations sur place disent que la victime avait un câble chargeur de téléphone qu'il avait confié à Bienvenu pour manque de courant chez lui, en contrepartie de charger son appareil téléphonique gratuitement. Les mêmes informations disent qu'en date du 9 décembre 2025, Bucumi est venu charger son téléphone portable mais Bienvenue l'a obligé de payer une somme de mille francs mais celui-ci n'a pas payé, ce qu'il a refusé et selon les témoins oculaires, Bienvenu a sauté sur la victime et l'a égorgé. La victime a été transférée à l'hôpital Ngozi où il a succombé aux coups et blessures reçus.

Le présumé auteur a été appréhendé et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza le même jour.

Ex2 : Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé à Burengo, commune Matongo, en province Butanyerera

Une information qui est parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2025, indique qu'en date du 13 décembre 2025 vers 08h du matin, un cadavre d'une fille du nom de HAKIZIMANA Francine de 18 ans a été découvert sur la colline Burengo, sous colline Burenza, commune Matongo, province Butanyerera, dans un champ de maïs.

Arrivée sur le lieu, la police accompagnée par le Médecin du Gouvernement venu à l'hôpital de Musema ainsi que les administratifs à la base ont constaté que le corps sans vie avait du sang dans le sexe et dans la bouche et de petite plaie au niveau de la cuisse et du cou. Ce qui montre qu'il y a eu torsion de la tête avec violence sexuelle comme le médecin l'a dit dans son rapport médical. Cette personne morte est née sur la colline Mugoma, zone Musigati en Commune Bubanza mais pour le moment elle vivait avec sa grand-mère sur la colline Matongo. Ses parents sont Nsavyimana Djuma et Nduwimana Chantal. Certaines informations disent qu'elle aurait été tuée par un imbonerakure Nibaruta Saïdi et son compagnon car les habits de Saïdi ainsi que ces chaussures ont été trouvés à côté du corps sans vie de cette fille.

Pour le moment, les enquêtes continuent pour trouver les auteurs.

Ex3 : Un corps sans vie retrouvé en commune Rwibaga, en province Bujumbura

Le 8 décembre 2025, vers 7h30, un corps sans vie et nu d'un jeune homme non encore identifié a été découvert. Le corps a été retrouvé dans la vallée Kinanira, sur la colline Buhoro, zone Jenda, Commune Rwibaga , province Bujumbura. La Police du commissariat communal s'est immédiatement rendue sur les lieux pour la constatation des faits.

La police a découvert que le corps présentait des traces visibles indiquant que le défunt a été abattu ailleurs de manière inhumaine par des criminels non encore identifiés.

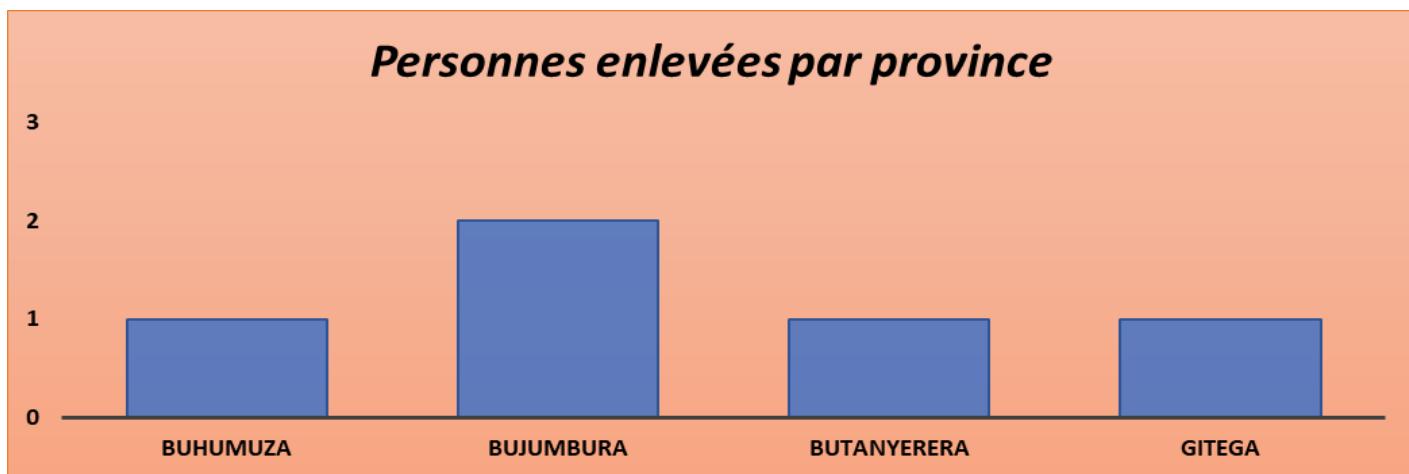
L'identité de la victime n'a pas pu être établie. La police a déclaré que même les habitants de la localité ont confirmé que cette personne leur était inconnue.

Face à l'impossibilité d'identifier immédiatement le cadavre, l'administration l'a transféré à la morgue de l'hôpital de Jenda. Une large diffusion d'informations sera faite pour que les proches puissent se manifester en vue du processus d'inhumation. La population de Buhoro demande à la police de mener des enquêtes approfondies afin d'établir la vérité et que les auteurs de ce crime soient appréhendés et traduits en justice.

II.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET /OU PORTÉES DISPARUES

La Constitution du Burundi garantit à tous les individus un procès équitable, ainsi qu'une audition et un jugement dans un délai raisonnable, comme le stipule l'article 38.

La Ligue Iteka a enregistré 5 personnes enlevées,3 des hommes et 2 femmes, 2 victimes dans la province Bujumbura et respectivement Buhumuza, Gitega et Butanyerera avec 1 victimes chacune.



Des exemples illustratifs :

Ex1 : Le 25 décembre 2025, la Ligue Iteka a reçu une information troublante concernant le triste sort de Juliette Havyarimana, une femme originaire de la colline et zone Nyabihogo dans la commune de Kayanza, province de Butanyerera. Le 15 décembre 2025, alors qu'elle rentrait du Rwanda où elle s'était installée après son mariage en 2013, elle fut enlevée par le colonel de police Pascal Nshimirimana. Juliette, qui travaillait au Rwanda depuis 2007 et avait fondé une famille avec un Rwandais, avait désormais quatre enfants.

Selon des informations fiables, ce jour-là, elle était revenue pour participer à des cérémonies de mariage dans sa famille natale. Ayant marché jusqu'en zone Kabarore, dans la commune de Kayanza, elle était épuisée et a décidé de prendre un taxi. Mais au lieu de la conduire au centre urbain de Kayanza, le chauffeur a prévenu la police. Le colonel Nshimirimana lui-même est venu chercher Juliette. Après avoir fouillé ses bagages, où ne se trouvaient que des vêtements, il l'a emmenée vers un lieu mystérieux, qui reste encore inconnu, laissant planer le doute sur son

enlèvement et sa disparition.

La famille de Juliette, dans un cri désespéré, cherchait à savoir où elle se trouvait, mais jusqu'à ce jour, aucune nouvelle d'elle n'a été reçue. Le colonel, quand il voyait les proches parcourir les lieux de détention du centre urbain de Kayanza, se taisait, ne souhaitant pas commenter la situation.

Ex2 : En date du 14 décembre 2025, le matin, sur la colline Kariba, zone Kanka, commune Mwaro, province Gitega. Tharcisse Ndrekuramba, âgé d'une quarantaine d'années enseignant, connu membre actif du parti CNL et proche d'Agathon Rwasa a été pris de force à son domicile par des individus qui seraient, selon les informations locales, du SNR.

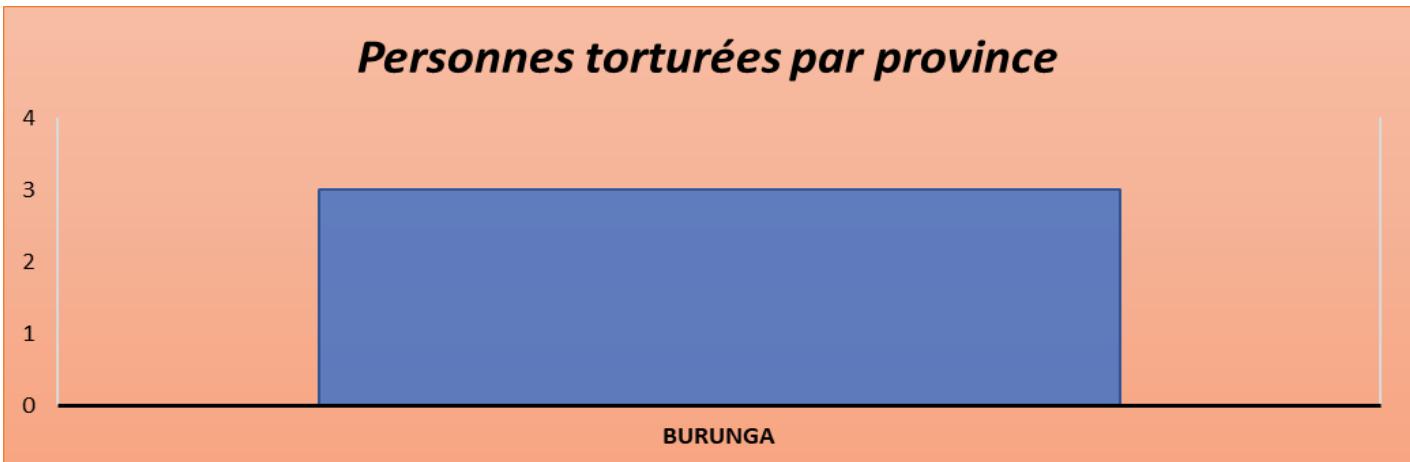
Les auteurs de l'enlèvement se déplaçaient à bord d'une camionnette double cabine à vitres teintées. Ils étaient accompagnés par deux jeunes Imbonerakure de la localité, Augustin, Directeur de l'ECOFO Rubamvyi et Ndayizeye Sostène, Imbonerakure très zélé qui est conseillé de l'administrateur communal chargé des affaires juridiques.

La destination où a été conduit Tharcisse Ndrekuramba n'est pas connue, et ses proches craignent pour sa sécurité.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET /OU MENTALE

La Constitution Burundaise en son article 21 stipule que "Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants". A cela s'ajoute la loi n°1/04 du 27 juin 2016 portant protection des victimes définit les droits des victimes et prévoit des mesures pour protéger leur intégrité physique et mentale. Cela montre clairement l'engagement du pays à protéger l'intégrité physique de ses citoyens.

II.2.1 TORTURE, PEINES ET AUTRES TRAITEMENTS CRUELS INHUMAINS OU DÉGRADANTS



Au total, 3 cas de torture ont été enregistrés par la Ligue Iteka sur l'ensemble du territoire au cours de la période couverte par le présent rapport. Parmi les victimes, se trouve 2 hommes et une femme. Toutes les victimes sont recensées en province Burunga

Des exemples illustratifs :

Ex1 : Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2025 indique qu'en date du 5 décembre 2025, une vendeuse au marché communal de Mabanda en commune Nyanza de la province Burunga, du nom de Kabura, a été agressée violemment au marché communal par le gardien du marché, membre de ligue des jeunes Imbonerakure l'ont agressée violemment devant les clients, avant de la jeter dans un caniveau.

Les faits se sont déroulés lorsque Kabura a refusé de céder ses patates douces à des commissionnaires qui proposaient un prix dérisoire. Face à son refus, le responsable du

marché et militant du CNDD-FDD Emmanuel Niyomwungere, et le gardien du marché membre de ligue des jeunes Imbonerakure l'ont agressée violemment devant les clients, avant de la jeter dans un caniveau. Les habitants soulignent que ces deux personnes politiquement affiliées au CNDD-FDD seraient déjà libres après quelques jours de détention au commissariat communal de police à Mabanda.

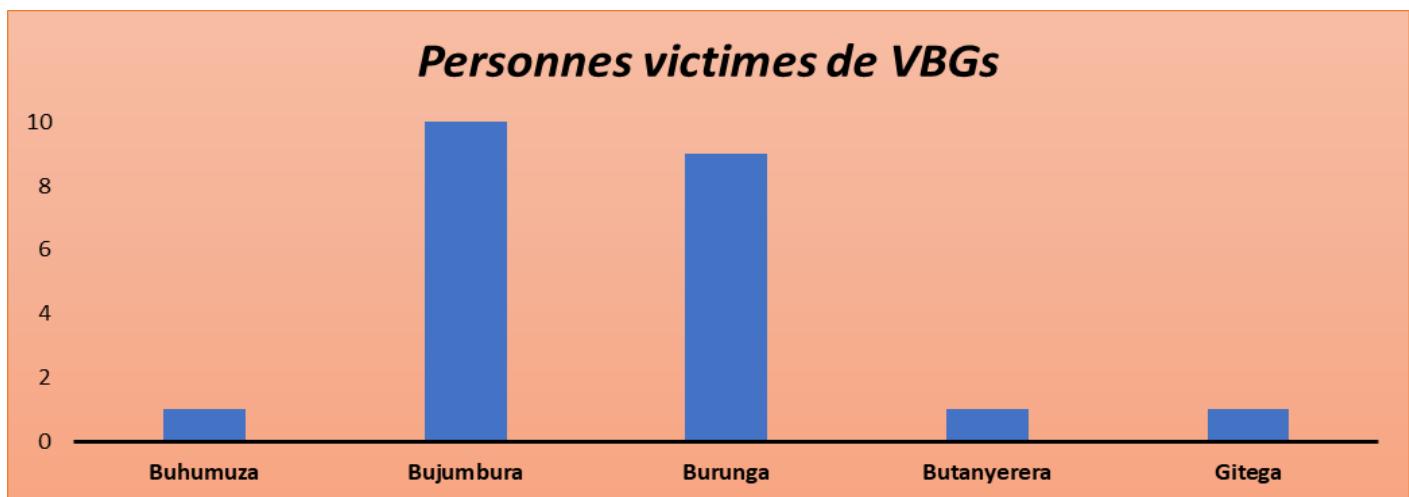
Alertées par la population, le jour de l'incident, les forces de l'ordre étaient intervenues et avaient interpellé les deux hommes. Mais plusieurs témoins affirment qu'ils ont été relâchés peu après, renforçant le sentiment d'impunité dans cette affaire.

Les habitants insistent sur le respect du droit de tout commerçant à vendre librement le fruit de son travail et demandent que la justice intervienne de manière impartiale. Selon eux, la libération des auteurs sans sanction exemplaire envoie un mauvais message et risque d'encourager la répétition de tels actes de violence sur les marchés du pays surtout que la victime a été agressée par les responsables du marché.

La population de Mabanda appelle donc les autorités à agir rapidement et fermement, afin que cette affaire serve d'exemple et que la sécurité et la liberté des commerçants soient pleinement garanties dans tous les marchés burundais.

II.2.2. VSBGs/VIOLS

Au cours de la période de ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié 22 cas de victimes de VSBGs dont 21 filles violées toutes mineurs selon la loi burundaise car moins de 18 ans. Parmi les victimes, figurent 1 homme et 21 femmes. La Province Bujumbura et Burunga viennent en tête comme plus touchées avec respectivement 10 et 9 victimes. Buhumuza, Gitega et Butanyerera suivent avec 1 victime chacune.



Parmi les 22 cas de viols enregistrés à l'échelle nationale, 1 cas a été commis par des membres des Imbonerakure, 1 cas par un agent de la police, 1 cas par un administratif, 19 cas sont commis par les particuliers (notamment des commerçants, des domestiques, des voisins des victimes).

Des exemples illustratifs :

Ex1 : En date du 24 décembre 2025, sur la colline de Kabingo, commune de Musongati, province Burunga, une fille prénommée C., âgée de 15 ans, élève de la classe de 7ème à l'ECOFO Rubaho de la zone Butezi a été violée par le nommé Wagaramye, âgé de 37 ans, connu comme le commerçant du carburant fraudé en provenance de la Tanzanie.

Selon des sources sur place, Wagaramye a été attrapé vers 2 heures du matin dans un hôtel surnommé MUKUYENGE de monsieur Serges. L'auteur présumé a été arrêté et détenu au cachot de la province ancienne de Rutana pour des enquêtes.

La victime est accompagnée à l'Hôpital Communal de Giharo pour des soins médicaux. Sur l'ordonnance médicale, les résultats approuvent que l'acte ait été fait.

Ex2 : En date du 4 novembre 2025. N. J, âgée de 13 ans a été violée par Bizimana Joachim, Imbonerakure, boutiquier, âgée de 28 ans sur la colline Kanyenkoko, zone et Commune de Rumonge, province Burunga.

Selon les informations recueillies, Bizimana Joachim a appelé la fillette dans sa boutique, fermé la porte, et commis le viol. Suite à l'acte, la victime a été menacée de mort si elle révélait ce qui s'était passé. Par peur, la fillette a gardé le silence pendant plusieurs jours.

Quelques jours après le drame, la victime, ne se sentant plus à l'aise, a décidé de tout raconter à sa mère.

La mère a immédiatement porté plainte à la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. Il a ensuite été transféré à la prison centrale de Rumonge, appelé communément Ku Murembwe.

La victime a été conduite au centre Humura pour une prise en charge holistique. Cependant, la prise en charge médicale nécessaire a été réalisée au-delà du délai de 72 heures, ce qui complique les mesures préventives immédiates.

Ex3 : Le 18 décembre 2025, la Ligue ITEKA a reçu des nouvelles troublantes concernant une élève de l'école fondamentale de Mishaha, en commune Gisagara, dans la province de Buhumuza, qui a été victime d'un viol dans le centre de santé de Gishungo, survenu au début du mois de décembre 2025. Selon une source bien informée, la victime, âgée de 17 ans, avait accompagné une camarade tombée malade. À leur arrivée au centre de santé, elles ont été immédiatement conduites au bloc de logement des infirmiers encore en service. Plusieurs employés de ce centre confirment les événements, bien qu'ils aient été pris sur le fait.

L'individu incriminé serait un laborantin travaillant dans le même CDS. Les parents d'élèves n'ont pas caché leur étonnement face au silence du directeur de l'ECOFO face à cet acte abominable. Toujours selon notre source, un parent a même accusé le directeur d'avoir reçu des pots-de-vin de la part du laborantin pour étouffer cette affaire.

Il est important de rappeler que des rumeurs circulent indiquant que ce directeur avait déjà été mentionné dans d'autres scandales similaires, où il aurait accepté de l'argent pour protéger des violeurs. Les parents expriment leur ferme intention de voir la justice prévaloir, réclamant des sanctions sévères tant pour le violeur que pour le directeur de l'ECOFO.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

L'article 21 de la Constitution burundaise garantit le droit à la liberté et à la sécurité de la personne. Elle stipule que "Nul ne peut être arbitrairement arrêté ou détenu". Le code Pénal Burundais encadre les conditions de détention préventive et prévoit des garanties pour éviter les arrestations et détentions arbitraires.

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Personnes arrêtées par province



Au total, 2 cas d'arrestations faisant 2 victimes enregistrés sur l'ensemble du territoire au cours de la période couverte par le présent rapport. Les provinces de Buhumuza et Butanyerera ont été cibles de ces cas. Sur ces 2 cas, 1 cas a été commis par un agent du SNR et l'autre par un administratif avec les agents de la police sous sa garde.

Les deux cas sont :

Ex1 : En date du 2 décembre 2025, vers 20 heures, au centre de négoce de Gasenyi, colline Mburi, commune Gisagara, province Buhumuza, un homme non identifié de nationalité Rwandaise a été appréhendé à ce centre dans la soirée.

Cet homme a été appréhendé au moment où il était en train de chercher un hébergement dans un hôtel, c'est à ce moment-là qu'un agent hôtelier a alerté l'administration après avoir entendu que cette personne parlait avec un accent rwandais. Selon des sources sur place, quelques minutes après, l'administrateur de la commune Gisagara, Japhet Nzirubusa et en même temps natif de cette colline est arrivé sur les lieux, après quelques minutes d'interrogatoire, cette personne a été embarqué par cette autorité dans la camionnette de la commune et conduit au poste communal de police de Gisagara pour des raisons d'enquête.

Selon les mêmes sources, cette personne a été torturée par l'administrateur de la commune Gisagara avant d'être embarquée dans la camionnette.

Jusqu'aujourd'hui on n'a aucune nouvelle de cette personne, elle a passé une seule nuit dans le cachot du poste communal de Gisagara avant d'être référé au cachot du commissariat provincial de Cankuzo pour poursuivre les enquêtes.

Ex2 : Depuis le 2 decembre 2025, Cyprien Sindayihebura est au cachot du Service National des Renseignements à Ngozi, en commune Ngozi, province Butanyerera.

Cet homme travaillait à la frontière burundo-tanzienne de Kobero en tant qu'inspecteur phytosanitaire. Selon les membres de sa famille, il a refusé l'entrée au Burundi des produits phytosanitaires en provenance de l'étranger, produits d'un commerçant qui ne respectent pas les normes du bureau burundais de normalisation (BBN). Ce commerçant dont le nom reste inconnu veut à tout prix que ces produits passent jusqu'à corrompre le Service National des Renseignements. Ce que refuse Cyprien Sindayihebura. Des informations émanant de Kobero, ces médicaments sont toujours à Kobero. Avant d'être arrêté, selon les membres de sa famille, il a été appelé par téléphone par Marc Manirakiza dit posheni, un opérateur économique de Ngozi qui serait lui aussi de la documentation au nord du Burundi. C'est ce dernier même qui a appelé par téléphone la journaliste Sandra Muhoza, incarcérée depuis le 18 avril 2024.

Les membres de la famille Cyprien Sindayihebura craignent pour sa sécurité et demandent aux autorités habilitées de tout faire pour libérer le leur injustement incarcérées.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les droits économiques, sociaux et culturels, qualifiés de droits de deuxième génération, sont énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Burundi a ratifié ce pacte le 14 mars 1990 et l'a intégré dans sa Constitution de 2018, notamment à l'article 19. Une particularité de ces droits est qu'ils sont souvent réalisés progressivement, contrairement aux droits civils et politiques. Les États signataires, y compris le Burundi, s'engagent à garantir l'exercice de ces droits en fonction de leurs ressources disponibles.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Au mois de décembre 2025, le Burundi a traversé une période tumultueuse sur le plan économique, marquée par une série d'événements marquants. L'histoire débute en Commune Muramvya, au cœur de la province de Gitega, où des malversations sérieuses ont entaché la gestion des intrants agricoles. Plus loin, en commune Karusi, une alerte a résonné chez les agriculteurs, frustrés par la non-livraison d'engrais chimiques. Bien qu'ils aient payé pour les produits destinés à la première saison, connue sous le nom d'Agatasi, le temps presse et aucun engrais ne leur est parvenu. Ils s'interrogent avec inquiétude sur le sort de leur investissement alors qu'ils font face à des pertes agricoles importantes, cultivant sans les fertilisants essentiels.

Simultanément, la ville de Ruyigi et ses environs, dans la province de Buhumuza, ont sombré dans l'obscurité depuis le 7 décembre 2025, conséquence d'une panne d'électricité provoquée par de violentes intempéries qui ont détruit plus de quarante poteaux électriques. Cette coupure a des répercussions directes sur les activités économiques des artisans et des services publics. Pendant ce temps, la région de l'Est est frappée par une sécheresse prolongée, menaçant les cultures, particulièrement dans les communes de la région KUMOSO.

De son côté, la province de Butanyerera a été le théâtre de répressions policières sévères. Les 11 et 12 décembre, la police a orchestré des opérations de fouille pour faire respecter une interdiction à la vente de boissons alcoolisées. Ces interventions ont conduit à des saisies et à des arrestations de plusieurs commerçants, notamment à Musumba, où des cartons de boissons ont été saisis et des amendes imposées.

Dans les communes de Bubanza et Mpanda en province Bujumbura, la flambée des prix du carburant a empilé la misère des transporteurs et des usagers, déclenchant une crise économique profonde. Les tarifs de l'essence ont pris une envolée vertigineuse, provoquant des perturbations majeures dans le secteur des transports, forçant même certains à cesser leurs activités. Les pénuries prolongées dans les stations-service, combinées à l'insécurité liée aux conflits armés dans les zones voisines, compliquent davantage le tableau.

À Kayanza, en province de Butanyerera, les conducteurs de taxis-vélos ont déclaré en janvier 2026 que les amendes, jugées excessives, menaçaient leur existence économique. Ils ont dénoncé les exigences des policiers, qui réclament des paiements sans fournir de quittance, et ont appelé à des réformes nécessaires pour mettre un terme à ces abus.

Enfin, un dernier écho nous parvient de la commune Cankuzo, toujours en province de Buhumuza. Même à l'approche des fêtes de fin d'année en 2025, la population a célébré malgré la hausse des prix, notamment celle du kilo de viande à 30 000 fbu. Bien que peu de gens semblent se réjouir, l'angoisse quant à la hausse des prix des denrées alimentaires s'intensifie. Heureusement, certains continuent de se débrouiller en faisant commerce, mais souvent à des tarifs jugés exorbitants.

III.2. DROIT À L'ÉDUCATION

En décembre 2025, au Burundi, le droit à l'éducation était gravement affecté, en particulier à l'Écofo Nkundusi où la salle de 7ème année était dans un état déplorable. Le 4 décembre, la Ligue Iteka signalait qu'elle manquait de vitres, exposant une trentaine d'élèves aux intempéries. Cette situation à Nkundusi reflétait une crise plus large dans la province scolaire de Burunga, avec des problèmes d'infrastructures, d'hygiène et de financement. Le manque de 74 000 bancs-pupitres et de 20 000 salles de classe était alarmant. Les élèves payaient 7 000 francs burundais de minerval par trimestre, tandis que l'État n'allouait que 500 francs par élève, insuffisants pour couvrir les dépenses de base. De plus, des contributions supplémentaires imposées par le parti au pouvoir exacerbent les difficultés des écoles.

La rentrée scolaire 2025-2026 fut marquée par le départ de 150 à 200 enseignants, dont des directeurs, amenant à envisager le recours à des enseignants vacataires. La nécessité de recruter 2 449 nouveaux enseignants se faisait sentir, particulièrement alarmante en raison de l'absence de nouveaux manuels scolaires depuis près de dix ans. Les acteurs éducatifs appelaient les autorités à agir rapidement pour construire des infrastructures et réviser le financement.

La pénurie d'enseignants était un défi majeur, aggravée par des nouvelles structures administratives où plus de 90 % des nouveaux responsables avaient été enseignants. Les départs non compensés, causés par des retraites et démissions, créent une tension dans le système éducatif.

De septembre à décembre 2025, deux problèmes majeurs émergeaient, notamment à Bujumbura, où la corruption menaçait le système éducatif. Les pratiques de recrutement inappropriées, souvent fondées sur des pots-de-vin, empêchaient les enseignants qualifiés d'accéder à des postes. Les élèves souffrent des fréquents changements d'enseignants, et certaines communes comme Cibitoke subissent une mauvaise gestion.

L'excès de pouvoir et la corruption perturbent la bonne gestion de l'éducation, entraînant des mutations non autorisées pour les enseignants, qui affectent leur quotidien et leur situation financière. Les appels des familles et des enseignants pour une gestion équitable et transparente de l'éducation se faisaient de plus en plus pressants.

Les parents s'inquiétaient du départ des enseignants qualifiés, craignant une baisse de la qualité de l'enseignement. Au premier trimestre de l'année scolaire, 309 enseignants avaient rompu leurs contrats, représentant 60 % de départs, amplifiant les préoccupations des parents. Les enseignants à la retraite attendaient désespérément leur prime de l'ONPR, n'ayant rien reçu depuis plus de deux ans, malgré des prélèvements réguliers. La question de la bonne gouvernance prenait une importance cruciale, rendant urgent le besoin d'assistance pour régulariser la situation des enseignants.

III.3. DROIT À LA SANTÉ

En décembre, le Burundi a vécu des événements préoccupants qui ont affecté le droit à la santé. Une menace de choléra s'est répandue dans les communes de Nyanza et de Rumonge, dans la province de Burunga. Le 6 décembre 2025, une réunion importante s'est tenue à Nyanza, dirigée par le Chef de Cabinet du Gouverneur, avec la présence du Ministre de la Santé et de partenaires comme l'OMS et la Croix-Rouge. Pendant cette réunion, les chiffres étaient inquiétants : 260 cas de choléra et deux décès déjà confirmés. D'autres cas ont été signalés sur la colline de Rutumo, montrant que l'épidémie continuait de se propager. Cette situation était due à l'eau contaminée, exacerbée par de mauvaises conditions d'hygiène. Les autorités ont averti du risque de contagion le long du lac Tanganyika, où beaucoup n'avaient pas d'autre choix que de boire l'eau du lac ou de sources non protégées. Pour faire face à cette crise, le Ministre de la Santé a visité le terrain avec son équipe et ses partenaires.

Un camion de la CAMEBU, chargé de médicaments, a été envoyé, ainsi que 150 pompes, des produits de désinfection et des kits pour promouvoir l'hygiène. Des ambulances ont aussi été mises à disposition pour évacuer les malades. Cependant, la réunion a révélé une situation critique concernant les latrines de l'école de Mvugo et celles des pêcheurs. Il a été proposé que l'eau de la REGIDESO soit distribuée séparément pour éviter toute contamination avec l'eau du lac, considérée comme non potable. En attendant des solutions durables, la Protection civile a été chargée de distribuer de l'eau potable. Les habitants ont aussi demandé des équipements sanitaires et du savon pour respecter les règles d'hygiène.

Par ailleurs, l'hôpital de Mukenke, dans la province de Butanyerera, a été déclaré en crise le 8 décembre 2025 comme il en a été signalé par la Ligue ITEKA. Il manquait de personnel médical, rendant impossible la prise en charge des urgences. Cette situation était la conséquence d'un licenciement massif touchant des professionnels comme le Dr. Oswald Nshimirimana. De plus, plusieurs agents de recouvrement ont été arrêtés pour détournement, rendant le personnel méfiant. Cette instabilité a conduit au départ de plusieurs soignants, laissant le directeur seul pour gérer toutes les consultations. Les malades, désemparés par le manque de soins, demandaient au gouvernement d'agir en urgence pour améliorer la situation. En outre, les réfugiés congolais de Rumonge ont également été touchés par l'épidémie de choléra, qui a causé la mort de 7 d'entre eux en raison des conditions de vie difficiles. Les autorités estimaient qu'environ 10 000 réfugiés étaient dans une situation très précaire, dormant à même le sol dans divers lieux non adaptés. Ils manquaient d'eau potable, de latrines et d'infrastructures nécessaires, ce qui favorisait la propagation de maladies.

Lors d'une réunion le 22 décembre 2025, les autorités de Rumonge ont alerté sur la gravité de la situation. L'administrateur, Augustin Minani, a déclaré que la commune manquait de ressources pour faire face à cette crise humanitaire et a appelé à l'aide des banques, commerçants et organisations pour soutenir le transport des réfugiés vers le camp de Bweru. Ces réfugiés souffraient de nombreuses privations. Leur santé était préoccupante et le risque de propagation de l'épidémie était élevé sans une intervention rapide. Le diocèse de Bururi a tenté d'apporter de l'aide, mais celle-ci était insuffisante face aux besoins. Certains réfugiés envisageaient de retourner chez eux, au Sud-Kivu.

Au cours de ce mois, la police a rapporté que trois bateaux transportant des Congolais cherchant à fuir vers Rumonge ont décidé de rentrer chez eux. Ce retour a été influencé par le retrait de la ville d'Uvira par le M23. Les autorités ont annoncé que la délocalisation des réfugiés vers Bweru commencerait le 23 décembre 2025. Des commerçants de Rumonge ont proposé leurs véhicules pour aider au transport. Ainsi, les autorités tentaient d'organiser le déplacement des réfugiés tout en les aidant à envisager un retour chez eux. Depuis la prise de contrôle d'Uvira par le M23, Rumonge avait accueilli environ 25 000 réfugiés, selon les autorités.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie; à l'intégrité physique et à la liberté; des droits économiques, sociaux et culturels.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires ainsi que le contexte politique, judiciaire, humanitaire et de l'environnement qui prévaut dans le pays.

Il revient aussi sur des droits civils et politiques et les droits économiques et socioculturels quant à leur perturbation et manifeste sa préoccupation. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et recommande ce qui suit:

Au gouvernement du Burundi :

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
3. Garantir l'accès aux services de base, y compris, l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour tous les citoyens.
4. Enquêter et punir sévèrement les violences faites aux mineurs qui sont devenues une monnaie courante au Burundi au regard des chefs administratifs à la base.
5. Prendre des mesures rapides et adéquates pour combattre l'épidémie de Choléra qui est en train de se propager dans les différentes localités du pays en particulier la grande province de Bujumbura.

À l'UE et autres partenaires techniques et financières du Burundi :

1. de soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations de défense des droits de l'homme dans le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi.
2. D'user de leur influence pour contraindre les autorités burundaises afin qu'elles respectent les droits de l'homme et mettent fin à l'impunité.